

# Gestion de la paie : internaliser ou externaliser ?

## Comment faire le bon choix ?

### Gestion de la paie : bien plus que l'établissement des bulletins de paie

Il suffit de lire un bulletin de paie pour réaliser la complexité que représente la gestion de la paie !

Divers paramètres font varier le bulletin de paie :

- Parts variables du salaire, primes, intéressements
- L'activité du salarié (absences, congés, RTT, ...)
- Titres restaurant

Sans oublier la production des déclarations obligatoires (DSN, DPAE, prélèvement à la source, les attestations CPAM, Pôle emploi, etc.)

### Quels sont les risques ?

- Risque **financier**
- Risque de **continuité des affaires**
- Risque de **dégradation du climat social**

### Externalisation de la paie : une question de taille d'entreprise ?

Les choix varient d'une entreprise à l'autre.

- Dans les **TPE**, l'externalisation est fréquente, faute de disposer du personnel suffisamment compétent en interne pour maîtriser la complexité de la gestion de la paie.
- Dans les **PME**, les **ETI** et les **grands groupes**, le choix d'externaliser la paie est généralement motivé par la volonté de se recentrer vers le cœur de métier de l'entreprise.

### Qu'en est-il des coûts ? Comparaison entre paie internalisée et paie externalisée

Coûts de l'**internalisation** :

- Salaires des gestionnaires de paie,
- Temps passé à réaliser la veille réglementaire,
- Formation des collaborateurs,
- Acquisition, paramétrage, maintenance et hébergement du logiciel de paie,
- Prestations de conseil externe.

Coûts de l'**externalisation** :

La tarification se fait généralement au bulletin de paie, mais d'autres coûts peuvent se rajouter tels que :

- Conseil en droit social,
- Gestion administrative du personnel,
- Suivi des indicateurs sociaux,
- Production des documents sociaux obligatoires.

### Quels critères choisir ?

Les critères de choix à prendre en compte :

- Flexibilité souhaitée,
- Temps à y consacrer,
- Spécificités métiers,
- Difficultés à recruter des gestionnaires de paie,
- Volonté (ou non) d'externaliser les fonctions support.

#### Le conseil d'Inforsud Technologies

**Le choix entre externaliser ou non la gestion de la paie n'est pas gravé dans le marbre !**

**Une modulation est possible. Deux exemples :**

- **Vous gérez la paie en interne et vous êtes soutenu.e par un conseil externe.**
- **Vous externalisez l'établissement des bulletins de paie mais conservez la gestion administrative du personnel.**